

Fiche d'information

- Refonte de l'arborescence de la messagerie sécurisée des professionnels

La messagerie sécurisée de l'espace professionnel, créée en 2016 et ouverte aux usagers professionnels depuis 2019, constitue un outil essentiel d'échange avec la DGFIP. En 2024, plus de 4 millions de demandes d'usagers professionnels y ont été adressées.

Afin d'adapter cet outil aux besoins des entreprises, la DGFIP a engagé en 2024 une démarche de co-construction avec un panel d'usagers professionnels. Cette concertation a permis d'identifier deux attentes majeures : simplifier le parcours de sélection des formulaires et mieux couvrir certaines situations fiscales.

À compter du 26 septembre 2025, la messagerie sécurisée intégrera ces évolutions et facilitera les démarches fiscales des usagers professionnels tout en renforçant leur capacité à choisir le bon formulaire.

1. À compter du 26 septembre 2025, la messagerie sécurisée des professionnels évolue pour offrir un parcours plus simple et lisible

Une arborescence simplifiée : 8 thématiques principales structurent désormais les formulaires, organisées autour d'actions claires :

- Gérer votre entreprise
- Paiement, suivi d'un remboursement
- Réclamer, contester
- Demander, déposer
- Questions sur vos démarches en ligne
- Aides gouvernementales aux entreprises
- Quitus fiscal
- Mes biens immobiliers

De nouveaux formulaires mieux adaptés aux situations fiscales : 5 formulaires ont été créés pour mieux refléter les situations fiscales des usagers professionnels :

- Question sur la micro-entreprise
- SCI : société civile immobilière (formulaire 2072, IS, RF, IR)
- LMNP : location meublée non professionnelle (formulaire 2031)
- Suivi des demandes de remboursements (crédit d'impôts IS, TVA, excédent de règlement...)
- Memento fiscal (ROF : référence d'obligation fiscale)

Des regroupements pour plus de clarté : certains formulaires existants ont été fusionnés afin de simplifier le parcours et éviter les doublons. À ce titre, le formulaire « Question sur X » pourra être utilisé pour les impôts suivants :

- la TVA
- les résultats (IS/BIC/BNC/BA/RF)
- la CFE
- la CVAE
- l'IFER
- les RCM
- la TF
- la TEOM
- un autre impôt

2. Pour les usagers professionnels, l'assurance d'une réponse plus rapide et mieux adaptée

– En choisissant le formulaire correspondant à leur situation, les usagers professionnels obtiennent une réponse plus rapide, plus complète et mieux adaptée à leur demande ;

– La nouvelle arborescence permet de s’orienter plus facilement et de gagner du temps dans la réalisation des démarches ;

– Les nouveaux formulaires couvrent désormais un éventail élargi de situations, ce qui évite les erreurs de choix et limite les allers-retours inutiles.

En résumé : un bon choix de formulaire, c’est pour l’usager l’assurance d’un traitement plus simple, plus sûr et plus efficace de sa demande.